

Comité du Développement
Washington
30 avril 2001

1. La 63e réunion du Comité du développement a eu lieu à Washington le 30 avril 2001, sous la présidence de M. Yashwant Sinha, ministre des Finances de l'Inde. Le Comité a également tenu, le 29 avril 2001, une séance commune avec le Comité monétaire et financier international, au cours de laquelle les deux Comités ont examiné le thème du renforcement de la coopération comme moyen de favoriser la croissance et de combattre la pauvreté dans les pays les plus pauvres du monde. M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, M. Horst Köhler, Directeur général du Fonds monétaire international, et M. Joseph O. Sanusi, Président du Groupe des Vingt-Quatre, ont prononcé une allocution en séance plénière. Des observateurs de plusieurs organisations internationales et régionales ont également assisté à la réunion..
2. Renforcer le soutien du Groupe de la Banque mondiale aux pays à revenu intermédiaire : Les Ministres saluent dans l'ensemble les propositions présentées par la Banque à la suite des travaux du Groupe de travail du Groupe de la Banque mondiale sur les pays à revenu intermédiaire. Ils constatent qu'il serait impossible d'atteindre les Objectifs internationaux de développement sans lutter contre la pauvreté dans ces pays et ils réaffirment l'importance de l'appui fourni par le Groupe de la Banque à leurs programmes de croissance et de réduction de la pauvreté. Le Comité prend note du fait que l'existence de bonnes politiques et d'institutions capables de les appliquer est la clé du succès des programmes de développement et se félicite de voir qu'un nombre croissant de pays se rallient à cette notion ; que les ressources extérieures sont le plus efficaces lorsqu'elles soutiennent ces politiques et ces institutions ; et que même les pays qui ont accès aux marchés des capitaux internationaux peuvent gagner à recevoir un soutien financier de la Banque, car les capitaux auxquels ils ont accès sur les marchés sont souvent courts, volatiles et d'un montant limité. Les Ministres ont conscience que cette volatilité peut provoquer des perturbations et exercer des effets nettement préjudiciables sur les niveaux de pauvreté. Ils soulignent qu'étant donné que, dans la plupart des cas, l'aide du Groupe de la Banque ne représente qu'une faible part des financements extérieurs de ces pays, son action doit avoir un caractère sélectif et stratégique. Le Groupe de la Banque doit jouer un rôle de catalyseur et tendre à promouvoir des réformes de l'action gouvernementale et des changements institutionnels, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et des politiques bénéfiques pour les pauvres. Il doit aussi attirer dans les pays des investissements privés stables et durables, et mobiliser un appui auprès des partenaires pour le développement dans les domaines de la politique économique et des finances, de manière à favoriser une croissance durable et équitable et à réduire la pauvreté.
3. À la suite de leur débat sur ce sujet lors de la dernière réunion du Comité, les Ministres réitèrent la nécessité pour le Groupe de la Banque de formuler son soutien compte tenu des situations très diverses présentées par cet ensemble de pays si variés. Le Comité souligne que, pour que les pays aient réellement la maîtrise de leur stratégie de développement, ce soutien doit s'ancrer dans la vision du développement des pays eux-mêmes, qui doit former le point de départ de la Stratégie d'aide au pays (SAP) du Groupe de la Banque. La SAP doit s'appuyer sur des diagnostics et des études économiques et sectorielles de bonne qualité. La Banque doit systématiser et renforcer son analyse de la situation des pays, et notamment accroître, en concertation avec ses partenaires, son soutien en faveur du développement des capacités locales. Les Ministres notent qu'il est particulièrement important que la Banque étoffe ses études sur les questions et les priorités structurelles, sociales et sectorielles, ainsi que sur les systèmes de dépenses publiques, de passation des marchés et de gestion financière.
4. Les Ministres indiquent que, vu la diversité des besoins, des objectifs et des antécédents des pays, le Groupe de la Banque doit offrir une gamme diversifiée d'instruments de prêt, fondée sur l'avantage comparatif du Groupe de la Banque. Ils soulignent que la volonté manifestée par les pays de combattre la pauvreté doit conditionner toutes les opérations de prêts. Le Comité réaffirme que, appuyés sur une SAP bien conçue, les prêts d'investissement de la Banque conservent un rôle important. Ce sont en effet des instruments efficaces de transfert du savoir, d'expérimentation et de démonstration de nouvelles méthodes, de renforcement des capacités de l'État et de soutien à la mise en place d'importants services sociaux et d'infrastructure. Les Ministres saluent l'amélioration de la qualité des prêts d'ajustement et le fait qu'ils sont axés sur des programmes de développement. Ils soulignent que, puisqu'on envisage de les utiliser plus systématiquement, les pays doivent, de leur côté, se montrer déterminés à procéder à des réformes de l'action gouvernementale et des institutions, ou faire état d'un solide bilan dans ce domaine. Ces prêts doivent également reposer sur des analyses adéquates des politiques et des systèmes fiduciaires du pays intéressé et, le cas échéant, sur des mesures visant à les renforcer. À cet égard, les Ministres soulignent que les pays doivent avoir de solides capacités de gestion et de comptabilité des dépenses publiques. Ils demandent, en complément du processus de SAP, une approche plus transparente et plus systématique du suivi et de la prévision de la gamme

d'opérations de prêts de la BIRD (proportion entre prêts d'investissement et prêts à l'ajustement). Après avoir examiné l'option de tirage différée et son utilité potentielle pour quelques pays engagés dans des réformes, ils notent qu'elle sera probablement utilisée par un petit nombre de pays et encouragent la Banque à poursuivre son travail pour finaliser la proposition et la présenter aux Administrateurs.

5. Les Ministres engagent instamment la Banque à donner une expression concrète à ses propositions visant à renforcer le soutien analytique et financier apporté par le Groupe aux pays à revenu intermédiaire. Ils soulignent que la Banque doit agir de manière très sélective et utiliser de plus en plus les analyses effectuées par les autres partenaires pour le développement et par les pays eux-mêmes, laissant les partenaires pour le développement conduire les opérations de soutien des réformes, lorsqu'elles portent sur des secteurs dans lesquels ils jouissent d'un avantage comparatif. Les Ministres souhaitent particulièrement que la Banque et le Fonds utilisent ces propositions pour renforcer leur coopération au niveau des pays.
6. Harmonisation des politiques et procédures opérationnelles : Les Ministres soulignent qu'il importe d'harmoniser les politiques et procédures opérationnelles de la Banque, des autres BMD et des bailleurs de fonds bilatéraux afin d'améliorer l'efficacité des interventions de développement, d'accroître l'efficacité et de réduire la charge et les frais administratifs pour les pays bénéficiaires. Le Comité souligne qu'il faut agir plus rapidement, tout en continuant d'appliquer des normes appropriées, pour harmoniser les modalités de gestion de l'aide, en particulier dans le but d'aider les pays à faible revenu à appliquer leurs DSRP. Les Ministres notent que l'harmonisation des programmes des pays particuliers constitue une approche pragmatique qui peut accélérer le démarrage des activités, et ils encouragent tous les partenaires pour le développement à s'en remettre de plus en plus aux processus de planification et de budgétisation des gouvernements emprunteurs, en les aidant à renforcer leurs systèmes et leurs méthodes le cas échéant. Les Ministres les engagent à travailler avec les pays en développement pour élaborer de concert des démarches fondées sur les bonnes pratiques dans les domaines de la passation des marchés, de la gestion financière et des évaluations environnementales. Ils soulignent que ces approches constitueraient un bon moyen de renforcer les capacités, car elles orienteraient les plans d'action visant à aider les pays à s'attaquer à leurs priorités. Les Ministres encouragent la Banque mondiale et ses partenaires, y compris les autres BMD et le Groupe de travail OCDE/CAD sur l'harmonisation, d'élaborer ensemble un cadre général (y compris des plans d'action assortis de calendriers d'exécution) en vue de guider et de coordonner les activités dans ce domaine à l'avenir. Le Comité compte recevoir de la Banque un rapport sur les progrès réalisés par rapport à un plan indiquant les changements spécifiques qu'elle prévoit d'apporter à ses propres procédures pour faciliter l'harmonisation.
7. Biens publics mondiaux : Le Comité applaudit aux réalisations de la Banque en matière de biens publics mondiaux dans les domaines préconisés par le Comité lors de sa précédente réunion ? à savoir, les maladies transmissibles, l'intégration commerciale, la stabilité financière, le savoir et le patrimoine environnemental mondial. Le Comité salue la volonté exprimée par la Banque d'intégrer ses activités en matière de biens publics mondiaux dans ses activités essentielles et dans son travail au niveau des pays, et de continuer à sélectionner et à cibler ses interventions dans chacun de ces domaines. Il est également sensible à sa volonté de consolider la coopération et la répartition des tâches avec les autres parties prenantes internationales et d'entreprendre de nouveaux travaux d'analyse avec ses partenaires pour le développement sur la structure de direction et sur les modalités de financement qu'exige l'action en faveur des biens publics mondiaux, et notamment d'étudier avec prudence sur la place qui pourrait être faite à l'octroi de dons par l'IDA.
8. Promouvoir le commerce pour le développement ? le rôle de la Banque mondiale : les Ministres réaffirment l'importance cruciale du commerce pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté et soulignent une nouvelle fois combien la Banque, en collaboration avec ses partenaires, peut contribuer à mettre les pays en développement mieux à même d'accéder aux marchés internationaux. À cet égard, ils saluent les initiatives prises récemment par plusieurs pays. Le Comité approuve dans ses grandes lignes le programme de travail mondial, régional et national énoncé dans le document préparé par la Banque en vue de la réunion, y compris, surtout, l'expansion des activités menées au niveau des pays auxquelles les Stratégies d'aide-pays de la Banque feront une place croissante. Il s'agira notamment d'aider les pays à traiter les questions commerciales dans le cadre de leur DSRP. Le Comité juge qu'il est particulièrement important d'étudier les problèmes qui se posent " en deçà de la frontière " réglementation de l'investissement, obstacles à un transport efficace des marchandises et des matériaux, normes et règlements techniques, télécommunications et services aux entreprises, etc. pour permettre aux pays de tirer pleinement parti des opportunités qu'offre la mondialisation. Conscient de la nécessité de mettre les nations les plus pauvres mieux à même de participer plus efficacement au système commercial international, le Comité appelle la Banque à s'employer avec ses partenaires à exploiter au maximum les possibilités qu'offre le renforcement récent du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. À cet égard, le Comité salue les efforts entrepris pour délier l'aide, et se félicite notamment de ce que les bailleurs de fonds de l'OCDE aient décidé récemment ad referendum de délier leur aide aux pays les moins avancés.

9. VIH/SIDA : Les Ministres se félicitent de l'attention rapidement grandissante portée au problème du VIH/SIDA depuis que, l'an dernier, le Comité a qualifié l'épidémie de grave danger pour le développement dans de nombreuses régions du monde, et en particulier en Afrique. Ils constatent avec beaucoup d'inquiétude, toutefois, que la propagation du VIH/SIDA n'est toujours pas enrayée, que les ravages énormes causés par l'épidémie sont de plus en plus manifestes, et qu'il demeure indispensable que les pouvoirs publics jouent un rôle plus prépondérant. Les Ministres appellent à exploiter la détermination nouvelle manifestée par de nombreux dirigeants des pays développés et des pays en développement pour entreprendre très vite une action internationale coordonnée et concertée de prévention, d'éducation et de soins intégrés, visant notamment à élargir l'accès au traitement. Le Comité préconise de traiter l'épidémie sur une base plurisectorielle, en faisant notamment une large place à la lutte contre le VIH/SIDA dans les politiques de développement et dans l'aide apportée aux gouvernements dans le secteur de la santé et dans d'autres secteurs. En particulier, les Ministres suggèrent que les Stratégies d'aide-pays de la Banque mondiale analysent l'impact du VIH/SIDA et proposent des solutions appropriées, en collaborant avec les partenaires concernés dans le contexte de la stratégie nationale de lutte contre la maladie propre à chaque pays. Le Comité rend hommage à la Banque pour les mesures qu'elle a prises à ce jour aux fins d'appliquer la stratégie examinée par les Ministres il y a un an et il l'encourage à continuer, avec ses partenaires, d'élargir son action à toutes les régions du monde. Le Comité appelle également la Banque et les Nations Unies à intervenir activement pour faciliter l'amélioration des relations entre l'industrie pharmaceutique et les pays en développement à l'appui de programmes en rapport avec le sida. Le Comité constate également la nécessité d'accroître substantiellement les ressources internationales consacrées aux programmes d'analyse, de recherche et d'action en rapport avec le VIH/SIDA ; partie de ce supplément d'aide pourrait être acheminée par un nouveau fonds fiduciaire multilatéral qui serait créé pour financer la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose. Le Comité appelle aussi les participants à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA, qui aura lieu en juin 2001, à prendre des engagements concrets qui conduisent à une intensification rapide de l'action mondiale contre le VIH/SIDA.
10. L'architecture financière internationale : Les Ministres se félicitent que la Banque et le Fonds, en partenariat avec d'autres groupes, continuent de s'employer à renforcer l'architecture du système financier international et d'aider les pays à se doter des moyens d'action nécessaires pour en être parties prenantes, et en bénéficier. Le Programme d'évaluation du secteur financier (FSAP) entrepris conjointement par la Banque et le Fonds et la collaboration entre les deux institutions aux Rapports sur l'observation des normes et codes (ROSC) offrent un cadre précieux pour aider les pays membres à renforcer leurs systèmes financiers et économiques. Le Comité accueille avec satisfaction la publication des Directives pour la gestion de la dette publique, qui aideront les gouvernements à se doter des moyens de gérer leur dette, rendant ainsi leurs pays moins vulnérables à une éventuelle instabilité financière. Les Ministres saluent également les Principes et directives régissant le traitement de l'insolvabilité et la protection des droits des créanciers et invitent à poursuivre leur élaboration sur la base de consultations étroites avec les pays emprunteurs, des observations supplémentaires reçues, de la poursuite des travaux entrepris avec les institutions partenaires, et de l'expérience des évaluations nationales.
11. Les Ministres conviennent que le blanchiment d'argent est un problème mondial, qui affecte aussi bien les grands pays que les petits pays. Le Comité s'accorde généralement à voir dans les 40 recommandations du Groupe d'action financière internationale (GAFI) la norme de référence pour lutter contre le blanchiment, et à juger qu'il faut étudier comment ces recommandations peuvent être adaptées et prises en compte dans le cadre de l'action du FMI et de la Banque mondiale. À cet égard, le Comité note que, pour s'inscrire dans la ligne du processus ROSC, les évaluations devront être entreprises sur une base uniforme, coopérative et volontaire. Le Comité exhorte les deux institutions à collaborer plus étroitement avec le GAFI et avec les autres groupes de lutte contre le blanchiment à l'examen des normes et procédures existant en la matière. Les Ministres constatent aussi que, dans le cadre de leurs programmes actuels, la Banque et le Fonds apportent d'ores et déjà une contribution précieuse au renforcement par les pays de leurs systèmes économiques, financiers et juridiques. Ils conviennent que c'est d'abord aux pays eux-mêmes et aux institutions spécialisées ayant le mandat et les compétences nécessaires qu'il incombe de prendre des mesures contre le blanchiment d'argent. Le Comité note que, conformément à son mandat de développement et compte tenu de son avantage comparatif, la Banque devra en priorité intensifier son appui aux renforcements des capacités nationales et aider les pays à définir et à mettre en place les politiques et les fondements institutionnels nécessaires pour réduire les risques d'abus financiers.
12. Prochaine réunion. La prochaine réunion du Comité est prévue pour le 1er octobre 2001, à Washington. Les Ministres jugent qu'il pourrait être opportun, lors de cette réunion, d'examiner les questions en rapport avec la Conférence sur le financement du développement que les Nations Unies prévoient pour le début de 2002, sur la base d'échanges de vues réguliers entre les représentants de leurs pays auprès des Nations Unies et la

Banque et le Fonds. Les Ministres sont également convenus d'étudier, à une prochaine réunion, la question de l'éducation, et notamment de faire le point sur l'application des engagements pris à Dakar sur " l'Éducation pour tous "